

ETUDE DE SYNTHESE **pour créer de l'emploi durable**

Gérard QUÉVEAU

Site : www.amik-farm.com

E-mail : gerard.queveau@heuliez.com

Par la loi chaque entreprise doit payer :

① un MAXIMUM de Charges Sociales

égal à

Charges Sociales Entreprise = 30 %
Charges Sociales Salariales = 20 %

Maxi 50% du salaire Brut

② un minimum Charges Sociales égal à

C.E.A

= 5% (C.A. - Salaires et Charges)

(C.E.A - Serge DASSAULT - Gérard QUÉVEAU)

③ Plus création éventuelle d'une TVA Sociale ≠ 3%

(Jean ARTHUIS - Philippe MARINI)

2 règles pour toutes les entreprises votées par le Parlement

1^{ère} règle

Un **MAXIMUM**
de charges sociales

Chaque société paie un **MAXIMUM** de **50%**
30% de charges sociales entreprise
20% de charges sociales salariales

Les charges sociales excessives sont la principale cause du chômage

2^{ème} règle

Un **minimum**
de charges sociales

Chaque société doit payer un **minimum** de
charges sociales entreprise égal à

$$\text{C.E.A.} = 5\% \left[\text{Chiffre d'Affaires} - \left(\begin{array}{l} \text{Salaires} \\ \text{Nets} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Charges} \\ \text{ Sociales} \\ \text{ totales} \end{array} \right) \right]$$

Coefficient Emploi Activité

(C.E.A. - Serge DASSAULT - Gérard QUÉVEAU)

Le C.E.A. 5% n'est payé que par les entreprises qui n'atteignent pas ce seuil après le règlement des charges sociales entreprise (30%) + charges sociales salariales (20%)

Cette Nouvelle Etude du C.E.A. (Serge DASSAULT - Gérard QUÉVEAU) fait suite aux réunions avec les Sénateurs Jean ARTHUIS et Philippe MARINI pour :

① **Faire baisser rapidement le CHOMAGE en redynamisant l'économie française.**

② Créer de nouveaux instruments de recouvrement des charges sociales :
sans toucher au Budget de l'Etat.

③ Tenir compte des Etudes des Sénateurs Jean ARTHUIS et Philippe MARINI sur la TVA (méthode scandinave).
3 % de TVA pour ≈ 20 Md €

④ Baisser les charges sociales de l'Entreprise à **< 30 %** sur le salaire Brut
et les charges salariales **< 20 %**

à condition que toutes les entreprises, toutes les activités paient un minimum de CHARGES SOCIALES TOTALES égales à :

$$\text{C.E.A. Coefficient Emploi Activité} = 5\% \left[\text{Chiffre d'Affaires} - \left(\begin{array}{l} \text{Salaires} + \text{Charges} \\ \text{Nets} \quad \text{ Sociales} \end{array} \right) \right]$$

Le C.E.A. 5% est voté chaque année par le Parlement lors du vote annuel des comptes sociaux du pays, pour tenir compte de l'évolution de la démographie et de la science médicale (les 5% peuvent être modifiés).

AUJOURD'HUI dans le SYSTEME ACTUEL.

Un CENTRE de RECHERCHE en FRANCE paie, en CHARGES SOCIALES TOTALES, l'équivalent de **15%** de son Chiffre d'Affaires (ce qui équivaut à un C.E.A de 20%).

Une CENTRALE D'ACHAT IMPORTATRICE paie moins de **2%** de son Chiffre d'Affaires en CHARGES SOCIALES TOTALES (ce qui équivaut à un C.E.A de 2,08%).

C'est la spirale du chômage accélérée

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

2 REGLES de BASE à inscrire dans La LOI de finances annuelle

- ① Les charges sociales totales de l'entreprise sont au **MAXIMUM** de **50%** (**30%** charges sociales entreprises + **20%** charges sociales salariales)
- ② Chaque entreprise française doit participer à un **minimum de charges sociales** égal à :
$$\text{Coefficient Emploi Activité} = 5\% \left[\text{Chiffre d'Affaires} - \left(\begin{array}{l} \text{Salaires} \\ \text{Nets} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Charges} \\ \text{ Sociales} \end{array} \right) \right]$$

2 règles révisables chaque année par le Parlement

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

*Les Charges Sociales sont actuellement calculées uniquement sur les salaires.
Ce système favorise l'importation et le chômage.*

Toutes les activités doivent participer au financement social d'une manière équitable.

Il est URGENT de FIXER un minimum de participation sociale, toutes charges sociales confondues, soit par exemple :

$$\text{C.E.A. Coefficient Emploi Activité} = 5\% \left[\text{Chiffre d'Affaires} - \left(\begin{array}{l} \text{Salaires} \\ \text{Nets} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Charges} \\ \text{Sociales} \end{array} \right) \right]$$

Pour obtenir les Charges Sociales de l'Entreprise **inférieures à 30%**,

il est évident que :

l'entreprise (l'activité) doit respecter le **C.E.A.**, soit le **minimum** de charges sociales totales.

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

Soit :

$$\text{C.E.A. Coefficient Emploi Activité} = 5\% \left[\text{Chiffre d'Affaires} - \left(\begin{array}{l} \text{Salaires} \\ \text{Nets} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Charges} \\ \text{Sociales} \end{array} \right) \right]$$

le **Chiffre d'Affaires** pris en compte est le **Chiffre d'Affaires** réalisé en **FRANCE**, c'est-à-dire le **Chiffre d'Affaires** assujetti à la **TVA**

Le C.E.A. n'est pas une Taxation en cascade !

Pas plus que le système actuel de charges sociales sur salaires ou le projet de C.V.A.

Actuellement, que se passe-t-il ? et il en serait de même avec la C.V.A. (Contribution sur la Valeur Ajoutée). Si le produit est façonné en France, il coûte en social, à chaque étape de sa production, 95 % des salaires nets payés pour le réaliser. Si ce même produit vient de l'Étranger (Pays à bas coût), il n'aura payé aucune charge sociale en France. Actuellement, par le jeu des charges sociales, à chaque étape de sa production en France, l'industrie capitaliste paie des charges sociales, d'où la fuite des capitaux, des investissements, et les délocalisations. Les grands groupes français donneurs d'ordres ne consultent plus les moyennes entreprises françaises qui refusent de se délocaliser. Le CEA, créateur d'emplois en France, rectifie les cumuls de charges sociales, car :

"Plus on a d'emplois, moins l'industrie capitaliste paie de charges sociales".

Le but ultime du Coefficient d'Activité est de créer de l'emploi en France et donc de faire en sorte que toute délocalisation d'activité soit pénalisée.

**Toute entreprise qui paie, en charges sociales totales, plus de 5% de C.E.A.
n'est pas assujettie au C.E.A.**

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

ACTUELLEMENT (Base 2004)

Salaires Nets payés aux salariés **350 Md€**

Charges Sociales Salariales **90 Md€**

Charges Sociales ENTREPRISES **210 Md€**

TOTAL **650 Md€**

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

SYNTHESE CHIFFREE

Salaires Nets payés aux salariés (avec possibilité de hausses) **350 Md€**

Charges Sociales Salariales (Plafonnées à **20%** du Brut) **90 Md€**

Charges Sociales ENTREPRISE (Plafonnées à **30%** du Brut) **130 Md€**

TVA. + 3% (Propositions des Sénateurs J. ARTHUIS - Ph. MARINI) **20 Md€**

C.E.A. = 5% [CA - (Salaires Nets + Charges Sociales)] (Sénateur S. DASSAULT
(Minimum de charges sociales totales) G. QUEVEAU) **60 Md€**

TOTAL → **650 Md€**

Le **C.E.A.** n'est appliqué qu'aux entreprises qui ne paient pas ce **minimum** de charges sociales totales de **C.E.A. à 5%**.

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

→ Chaque entreprise française doit participer au **FINANCEMENT SOCIAL** par un **minimum de CHARGES SOCIALES**

$$\text{Coefficient Emploi Activité} = 5\% \left[\text{Chiffre d'Affaires} - \left(\begin{array}{l} \text{Salaires} \\ \text{Nets} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Charges} \\ \text{ Sociales} \end{array} \right) \right]$$

« Plus on a d'emplois, plus le **C.E.A.** est faible »

→ Les **CHARGES SOCIALES** de **L'ENTREPRISE** ne doivent pas excéder :

$$\begin{array}{rcccl} \text{Charges Sociales} & + & \text{Charges Sociales} & = & \text{TOTAL} \\ \text{Salariales} & & \text{Entreprise} & & \\ 20\% & + & 30\% & = & 50\% \\ & & & & \text{du salaire brut} \end{array}$$

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

1 % TVA ≠ 7 Md€

1 % C.E.A. ≠ 25 Md€

$$\text{C.E.A Coefficient Emploi Activité} = 5\% \left[\text{Chiffre d'Affaires} - \left(\begin{array}{l} \text{Salaires} \\ \text{Nets} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Charges} \\ \text{ Sociales} \end{array} \right) \right]$$

Appliqué aux seules entreprises qui paient en charges sociales totales une somme inférieure à ce CEA de 5%.

- Ne coûte rien au Budget de l'Etat.
- Equilibre les comptes sociaux.
- Ramène plus de justice entre les producteurs français, la grande distribution, et les importateurs.
- Et surtout favorise: **L'EMPLOI, les SALAIRES, la RECHERCHE, L'ECONOMIE.** ↗ ↗

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

INSTITUT DE RECHERCHE MEDICALE

Personnel : 300 C.A. : 150 M€

C.E.A. = Minimum Charges Sociales totales = 5% (150 - 65,5) = 4,2 M€

SYSTEME ACTUEL

	M€	
Salaires Nets	40	
Ch. Sociales Sal. 9,5	34	
Ch. Sociales Ent. 24,5		
Coût social Total	M€ 74	

Avec T.V.A. + 3%
Ch. Sociales Salariales < 20%
Ch. Sociales Entreprise < 30%
du Brut
Si C.E.A. > 5%

	M€	
Salaires Nets	40	
Ch. Sociales Sal. 10	25	
Ch. Sociales Ent. 15		
Coût social Total	M€ 65	

INCIDENCE COUT SOCIAL

(Pas de CEA à payer)

Gain pour l'entreprise 9 M€

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

CENTRALE D'ACHATS

Personnel : 900 C.A. : 2 000 M€

C.E.A. = Minimum Charges Sociales totales = 5% (2000 - 30) = 98,5 M€

SYSTEME ACTUEL

	M€	
Salaires Nets	18	
Ch. Sociales Sal. 5	15	
Ch. Sociales Ent. 10		
Coût social Total	M€ 33	

Avec T.V.A. + 3%
Ch. Sociales Salariales < 20%
Ch. Sociales Entreprise < 30%
du Brut
Si C.E.A. > 5%

	M€	
Salaires Nets	18	
Ch. Sociales Sal. 4,5	12	
Ch. Sociales Ent. 7		
Coût social Total	M€ 30	
Inferieur au C.E.A. minimum de 98,5 M€		
Salaires Net + C.E.A.	M€ 116,5	

INCIDENCE COUT SOCIAL

(le CEA à 5% est appliqué)

Du fait du C.E.A. Minimum paiement Social SUPPLEMENTAIRE 83,5 M€

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

GRANDE ENTREPRISE INDUSTRIELLE EXPORTATRICE

Personnel : 12000 C.A. : 3300 M€

C.E.A. = Minimum Charges Sociales totales = 5 % (3300 - 755) = 127 M€

SYSTEME ACTUEL

	M€	
Salaires Nets	460	
Ch. Sociales Sal. 111	} 390	
Ch. Sociales Ent. 279		
Coût social Total	M€ 850	

Avec T.V.A. + 3%
Ch. Sociales Salariales < 20%
Ch. Sociales Entreprise < 30%
du Brut
si C.E.A. > 5%

	M€	
Salaires Nets	460	
Ch. Sociales Sal. 115	} 287	
Ch. Sociales Ent. 172		
Coût social Total	M€ 747	

INCIDENCE COUT SOCIAL

(Pas de CEA à payer)

Gain pour l'entreprise 103 M€

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

HYPERMARCHÉ

Personnel : 300 C.A. : 100 M€

C.E.A. = Minimum Charges Sociales totales = 5 % (100 - 5) = 4,7 M€

SYSTEME ACTUEL

	M€	
Salaires Nets	3,1	
Ch. Sociales Sal. 0,7	} 2,6	
Ch. Sociales Ent. 1,9		
Coût social Total	M€ 5,7	

Avec T.V.A. + 3%
Ch. Sociales Salariales < 20%
Ch. Sociales Entreprise < 30%
du Brut
si C.E.A. > 5%

	M€	
Salaires Nets	3,1	
Ch. Sociales Sal. 0,7	} 1,9	
Ch. Sociales Ent. 1,2		
Coût social Total	M€ 4,7	
Inferieur au C.E.A. minimum de 4,7 M€		
Salaire Net + C.E.A	M€ 7,8	

INCIDENCE COUT SOCIAL

(le CEA à 5% est appliqué)

Du fait du C.E.A. Minimum paiement Social SUPPLEMENTAIRE 2,1 M€

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

ENTREPRISE MOYENNE INDUSTRIELLE EXPORTATRICE

Personnel : 2 500 C.A. : 600 M€

C.E.A. = Minimum Charges Sociales totales = 5 % (600 - 82) = 25 M€

SYSTEME ACTUEL

	M€	
Salaires Nets	50	
Ch. Sociales Sal.	12] 42
Ch. Sociales Ent.	30	
Coût social Total	M€ 92	

Avec T.V.A. + 3%
Ch. Sociales Salariales < 20%
Ch. Sociales Entreprise < 30%
du Brut
Si C.E.A. > 5%

	M€
Salaires Nets	50
Ch. Sociales Sal.	12
Ch. Sociales Ent.	20
Coût social Total	M€ 82

INCIDENCE COUT SOCIAL

(Pas de CEA à payer)

Gain pour l'entreprise 10 M€

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

Malgré cette SYNTHÈSE d'améliorations des Prélèvements Sociaux (Salaires + Charges Sociales)

Voici le pourcentage de social payé par rapport au Chiffre d'Affaires

L'institut de recherche médicale

Continuera à payer en social (Salaires + Charges Sociales)

43,6 % du C.A.

La Centrale d'achats Paiera en social (Salaires + Charges Sociales)

5,8 % du C.A.

La grande entreprise industrielle exportatrice

Paiera en Social (Salaires + Charges Totales)

22,8 % du C.A.

L'hypermarché Paiera en social (Salaires + Charges Sociales)

7,8 % du C.A.

La moyenne entreprise industrielle exportatrice

Paiera en social (Salaires + Charges Sociales)

13,6 % du C.A.

Malgré ce projet, on est encore loin d'une justice des prélèvements sociaux.

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

La **T.V.A.** a remplacé et supprimé toutes les taxes sur le **Chiffre d'Affaires** sauf la **C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés)** ; en 2005, elle n'est que de 0,16% du Chiffre d'affaires. Pourquoi ne pas l'augmenter pour combler le déficit social (Sécurité Sociale - UNEDIC) et réduire, à due concurrence, les charges sociales sur salaires ?

La **T.V.A.** ne doit pas rendre impossible toute référence au **Chiffre d'Affaires**.

Pour réfuter l'argument qu'il y a cumul de Taxes en utilisant le paramètre **Chiffre d'Affaires**.

On peut utiliser 3 variantes du **C.E.A.** :

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

① Prendre comme paramètre: **Chiffre d'Affaires** moins Achats

$$\text{C.E.A.} = 20 \% \left[\text{C.A.} - \text{Achats} - \left(\begin{array}{l} \text{Salaires} \\ \text{Nets} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Charges} \\ \text{réduites} \end{array} \right) \right]$$

Remarques présentées par le Sénateur Jean ARTHUIS sur cette formule :

*L'importateur - La centrale d'achats - La Multinationale
peuvent toujours intervenir sur leurs factures d'achats à l'étranger pour réduire leur bénéfice
d'exploitation.*

*Par contre, ils ne peuvent pas modifier leur Chiffre d'Affaires
réalisé en FRANCE*

② Prendre comme paramètre un % du **Chiffres d'Affaires**

$$\text{C.E.A.} = x \% \left[y\% \text{C.A.} - \left(\begin{array}{l} \text{Salaires} \\ \text{Nets} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Charges} \\ \text{réduites} \end{array} \right) \right]$$

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

③ Quel que soit le **paramètre retenu**, il est essentiel de conserver l'idée de base :

$$\text{C.E.A.} = \% \left[\text{Paramètre à définir} \textit{ moins} \left(\begin{array}{l} \text{Salaires} \\ \text{Nets} \end{array} + \begin{array}{l} \text{Charges} \\ \text{réduites} \end{array} \right) \right]$$

**“ Plus on emploie,
plus on paie de salaires,
moins on est taxé.”**

© C.E.A. 2006 - Serge DASSAULT - Gérard QUÉVEAU

L'important en 2006 est de procéder à des simulations pour toutes les activités économiques françaises

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

✎ Serge DASSAULT
✎ Gérard QUÉVEAU

Application de Coefficient Emploi Activité



© C.E.A. Décembre 2003 - Serge DASSAULT - Gérard QUÉVEAU

Le **Coefficient Emploi Activité** ne s'applique que sur les chiffres d'affaires réalisés en France (même si les chiffres d'affaires sont facturés de l'étranger)

Synthèse 2006 - Gérard QUÉVEAU

***C'est la recherche qui crée le produit
Le produit qui crée l'emploi***

**Plus on fait de Chiffre d'Affaires,
plus on paie.**

**Plus on emploie,
plus on paie de salaires, moins on est taxé.**